



HAL
open science

Prendre le parti des Autres

Suzana Dukic, Fabrice Dhume

► **To cite this version:**

Suzana Dukic, Fabrice Dhume. Prendre le parti des Autres : L'expertise d'usage de la revue Les Autres en matière d'inégalité de traitement dans l'orientation scolaire. *Ecarts d'identité*, 2012, *L'étranger : vingt ans de vains débats ?*, 1 (120), p.91-94. halshs-01421936

HAL Id: halshs-01421936

<https://shs.hal.science/halshs-01421936>

Submitted on 2 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Prendre le parti des Autres ?

L'expertise d'usage de la revue *Les Autres* en matière d'inégalités de traitement dans l'orientation scolaire

Suzana Dukic et Fabrice Dhume

Chercheurs à l'ISCRA (www.iscra.org)

Le dit échec scolaire des enfants d'immigrés, est-il dû au « handicap » des origines, culturelles et/ou sociale, ou aux formes institutionnelles d'altérisation et de disqualification qui « autorisent » les enseignants à orienter d'une manière expéditive ces enfants vers des classes pré-professionnelles ? Les auteurs de cet article apportent ici une critique des formes de « lutte contre ces discriminations » en analysant quelques articles de la revue associative *Les Autres*, ancêtre de la revue *Ecarts d'identité*.

Une récente revue de littérature scientifique traitant de l'influence éventuelle de « l'origine » des élèves sur l'orientation et les parcours scolaires¹ nous a conduit à analyser un corpus de 465 documents publiés entre 1964 et 2010. L'analyse longitudinale de ce corpus montre que, contrairement aux idées reçues, l'hypothèse de la « discrimination » à l'école n'est pas une « invention » récente. Au contraire, celle-ci est énoncée très tôt, dès la fin des années 1970, soit quelques vingt ans avant que le terme n'accède au champ lexicographique de la recherche ou des politiques publiques. Parmi les voix minoritaires qui pointent vers ces questions, on trouve la revue *Les Autres*, revue régionale trimestrielle sur l'immigration éditée par l'Association Dauphinoise d'Aide aux Travailleurs Etrangers (ADATE), devenue en 1992 *Ecarts d'identité*. En effet, un numéro sur « Les immigrés et l'école », en mars 1981, prodiguait aux familles des conseils en vue de résister aux pratiques de l'institution scolaire en matière d'orientation². Trente ans après sa parution, le constat et les conseils formulés dans les quelques pages dont nous disposons³ nous semblent d'une étonnante acuité et modernité. C'est la précocité et l'originalité du point de vue que nous voulons ici souligner : En quoi, la revue

rompt-elle avec les discours majoritaires dans la recherche de l'époque ? Comment la revue *Les Autres* formule-t-elle le problème ? Et de quelle façon propose-t-elle d'y remédier ?

« L'origine » comme facteur de handicap socio-culturel à l'école

Le numéro cité paraît au début des années 1980, à une période où l'idée de « scolarisation des enfants d'immigrés »⁴ est un thème en vogue. Depuis une quinzaine d'années déjà, et selon une croissance soutenue, les publications se multiplient dans le champ des sciences sociales pour questionner les causes de « l'échec scolaire des enfants d'immigrés ». Si les chercheurs et les pouvoirs publics tiennent l'« origine sociale » comme facteur explicatif principal des inégalités de parcours entre élèves, différentes études, en psychologie en particulier, tiennent, depuis le milieu des années 1960, « la culture d'origine » des enfants de migrants comme facteur d'inadaptation à l'école, voire comme un « handicap socio-culturel ». C'est le cumul supposé des handicaps - « l'origine immigrée » rajoutant à l'origine, « sociale » - qui explique, pour la plupart des chercheurs de l'époque, les mauvais résultats de ces élèves. Suivant ce point de vue, les pouvoirs publics mettent progressivement en place des activités destinées à compenser les carences – via le *Fonds d'action sociale* (FAS), qui finance ces mesures : aide aux devoirs, animations périscolaires, ou socio-culturelles⁵...

Inégalités de traitement scolaire en raison de « l'origine »

A la même époque, un autre courant de la recherche tranche avec ce qui précède. Le questionnement porte sur l'action de l'institution sur les élèves et les familles, et montre l'existence de biais ethnico-

raciaux dans le traitement par l'école des publics vus comme « immigrés ». Ainsi, en 1975, René Amigues, Jean-Luc Bonniol et Jean-Paul Caverni mettent en évidence de manière expérimentale l'influence d'un facteur ethnique sur la notation, à la défaveur des élèves vus comme « étrangers ». En 1978, Daniel Zimmermann rend compte d'une enquête dans la région parisienne sur les effets d'attraction/répulsion des enseignants pour leurs élèves, qui apparaît varier significativement en fonction de « l'origine », notamment « immigrée ». A la même époque (1977), dans la région lyonnaise, une étude d'Andrée Chazalotte sur la « deuxième génération d'immigrants » souligne le phénomène des « orientations forcées » qui, se rajoutant plus largement aux « frustrations » découlant d'un système sélectif, génèrent un fort ressentiment des jeunes à l'encontre de l'école. Diverses études, de Patrice Pinell et Markos Zafiroopoulos (1978) à Michèle Massari (1987), soulignent et interrogent la surreprésentation des élèves « étrangers » dans l'enseignement spécialisé. Ou encore, Jean-Pierre Zirotti et Michel Novi concluent au terme d'une enquête dans des établissements du Sud de la France, en 1978-79, à un « processus original et discriminatoire de sélection et d'orientation » des élèves vus comme étrangers. Le caractère local, spécifique et non réitéré de la plupart de ces travaux rend bien sûr difficile leur généralisation et peine à faire contrepoids face à de grosses études statistiques des organismes d'Etat qui écartent la question de la discrimination.

Prendre le parti des « Autres » ?

Une autre voix minoritaire, issue non pas des cercles académiques comme précédemment mais de l'expertise associative, pointe également des inégalités de traitement à l'école selon l'origine. Rompant avec certains « lieux communs » sur les rapports

des familles immigrées à l'institution scolaire, le numéro 6 de la revue *Les Autres*, consacré aux immigrés et à l'école, pose en effet en introduction que « *l'orientation scolaire est une préoccupation importante des familles chaque année* ». Par l'usage du style direct notamment, la revue entend répondre aux attentes et aux inquiétudes des familles en matière de choix d'orientation en général (« *Ces questions, vous êtes nombreux à vous les poser...* »), et d'orientation subie en particulier : « *évaciation en 6^{ème} SES Section d'enseignement spécialisée pour débilés légers* » ou vers la 4^{ème} CPPN (Classe pré-professionnelle de niveau). Le caractère non choisi de l'orientation est perceptible par l'usage de la formule passive, « *mon fils est orienté* », au détriment de la formule pronominale, « *mon fils s'oriente vers* ». C'est aussi que, contrairement au discours institutionnel qui s'imposera à la fin des années 1980 (la loi d'orientation du 10 juillet 1989 faisant de l'élève un « *acteur de son orientation* »), cette sélection est d'abord une affaire institutionnelle.

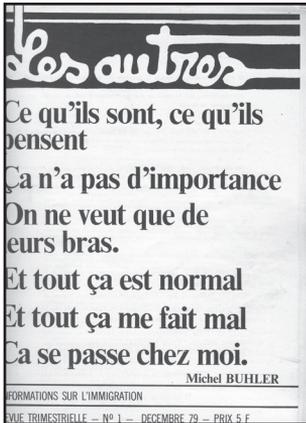
Dans ce contexte, la rédaction conseille à tous ses lecteurs la vigilance : « *SOYEZ VIGILANTS* » ; « *Demandez 7 jours de réflexion avant de le rendre* (le dossier de « *voeux* ») *et INFORMEZ-VOUS* ». La revue rappelle des règles élémentaires du fonctionnement de l'institution : « *Le dossier officiel, pris en compte par l'administration doit être rempli par les familles en MAI* » ; « *Si on impose un redoublement, RECOURS possible devant une commission d'appel* » ; « *un cycle commencé doit être terminé, vous pouvez exiger le passage en 5^{ème} et ou 3^{ème}* ». Par l'usage immodéré du champ lexical de la réclamation (exiger, demander, faire appel, reformuler...), les préconisations tendent vers une logique de défense et de résistance des familles dans les rapports avec l'institution scolaire : « *Si vous êtes en désaccord avec les propositions du conseil*

de classe, REFORMULEZ l'orientation demandée, FAITES APPEL devant la commission d'appel ou demandez l'examen au plan académique ». Les auteurs insistent sur le fait d'être soutenu dans ce combat : « *DANS TOUTES DES DÉMARCHES, FAITES-VOUS APPUYER PAR UNE ORGANISATION* ».

La question de la discrimination n'est ici pas formulée explicitement ; celle-ci n'est tout simplement pas nommée. Cela n'a rien d'étonnant, et le terme aurait été quasi anachronique. Il n'est pas non plus question de dénoncer des injustices. L'on n'est pas non plus ici dans une dénonciation tous azimuts du « *racisme* » de l'école – discours que l'on peut entendre à la même époque, dans une partie de la littérature associative ou militante. Il s'agit plutôt d'être attentif et vigilant aux dérives d'un système qui bâcle, intentionnellement ou non, l'orientation scolaire d'une partie de son public. Précisément, celui qui fréquente l'ADATE...

La difficile émergence d'une problématique de la discrimination ethno-raciale

Faire de la revue *Les Autres* un acte pionnier de la lutte contre les discriminations dans l'orientation scolaire force à l'évidence le trait. Si le terme n'est pas anachronique au sens strict, la perspective, elle, l'est en large partie. La question des discriminations et de son émergence peut apparaître comme un analyseur rétrospectif d'un champ de recherche, tiraillé entre plusieurs référentiels politiques et intellectuels : entre la spécification culturaliste d'un public pensé comme « *autre* », sa déspecification problématique derrière la question « *sociale* », et l'examen des formes institutionnelles d'altérisation et de disqualification. Ce numéro de la revue illustre comment une *expertise d'usage* de l'institution scolaire



invite à être attentif à cette troisième formulation du problème : la question des inégalités de traitement. Mais le statut même de cette expertise d'usage, particulièrement dans le contexte académique français, peut contribuer à expliquer un

problème d'entendement du monde de la recherche à l'égard de la question de la discrimination⁶; cette problématique est restée cantonnée à ce que Michel Foucault nommait un « savoir assujéti », un savoir subalterne, soumis à caution scientifique. Anticipant en partie le sens d'une approche antidiscriminatoire, le numéro de la revue est une invitation à une lutte du quotidien, à une résistance pratique et située aux mécanismes institutionnels de minorisation, de discrimination et d'assignation à des places subalternes. Mais en même temps, ce point de vue est traversé par les contradictions plus globales du champ associatif autour de l'immigration. Pris, probablement, dans une problématique de l'Altérité – typique de la période, et comme le suggère le nom de la revue – le traitement de la question réitère à sa manière une difficile politisation, en faisant des inégalités de traitement dans l'orientation une question de « mobilisation familiale » (soutenue par l'association) plus qu'un objet de lutte collective contre l'assignation. Cela pouvait-il en être autrement ? Les marches pour l'égalité, des années 1983-85, tenteront une telle politisation, non pas à partir de l'institution scolaire mais à partir des rapports avec la police, particulièrement. ■

1. DHUME F., DUKIC S., CHAUVEL S., PERROT P., *Orientation scolaire et discrimination. De l'(in)égalité de traitement selon « l'origine »*, La Documentation Française, 2011.
2. Nous attribuons la rédaction des textes au rédacteur en chef de l'époque, Paul Muzard.
3. Les quelques pages dont nous disposons sont issues de la recherche bibliographique réalisée au CIEMI lors de la réalisation de notre revue de littérature. La revue *Ecarts d'identité*, héritière de *Les Autres*, n'en possède malheureusement pas la totalité des exemplaires.
4. Voir à ce propos, DUKIC S., DHUME F., « "Scolarisation des enfants tsiganes" : les ambiguïtés d'une notion », in *Les Cahiers pédagogiques*, Hors-série numérique n°21, mai 2011.
5. DOYTCHIEVA M., *Une discrimination positive à la française*, Ethnicité et territoire dans les politiques de la ville, La Découverte, 2007.
6. DHUME F., « La recherche française et la discrimination ethnico-raciale dans l'orientation scolaire : un problème de point de vue », in *Journal du Droit des Jeunes*, n°308, octobre 2011.

Références bibliographiques citées :

- AMIGUES René, BONNIOL Jean-Jacques, CAVERNI Jean-Paul, 1975, Les comportements d'évaluation dans les systèmes éducatifs. Influence d'une catégorisation ethnique sur la notation de productions scolaires, in *International journal of psychology*, vol.10, n° 2, pp.135-145.
- CHAZALETTE A. et alii, 1977, *Etude relative à la deuxième génération d'immigrants dans la région Rhône-Alpes*, Lyon, Groupe de sociologie urbaine.
- PINELL Patrice, ZAFIROPOULOS Markos, 1978, La médicalisation de l'échec scolaire. De la pédopsychiatrie à la psychanalyse infantile, in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.24, n°1, pp.23-49.
- NOVI Michel, ZIROTTI Jean-Pierre et alii, 1979, *La scolarisation des enfants de travailleurs immigrés*, t.1 et t.2, Nice, IDERIC.
- MASSARI Michèle, 1987, La scolarisation des enfants tunisiens en France, in *Les cahiers du CERES*, Tunis, CERES, n°6, pp.125-147.